

Info-Mak



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix



Sommaire

La chronique de la mairesse	3
Informations municipales	6
Les bibliothèques	18
Sports, loisirs et vie communautaire	20
La rubrique informative	22
Le calendrier des activités	25
Pour nous joindre	27
Campagne de financement	28

Un grand merci à tous nos collaborateurs.

La forme masculine utilisée dans cette publication désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.

Ce bulletin d'informations est publié six fois l'an par la Ville de Macamic.

Mise en pages : Annick Gaudet

Correction : Victoire Bacon

Dépôt légal - Volume 25 no 2
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Conseil municipal

Mairesse

Madame Lina Lafrenière

Conseillères et conseillers

Madame Suzie Domingue, district #1 et mairesse suppléante

Madame Manon Morin, district #2

Monsieur Patrick Morin, district #3

Monsieur Mathieu Bellerive, district #4

Monsieur Ghislain Brunet, district #5

Madame Laurie Soulard, district #6

N'hésitez pas à vous référer à nous en cas de besoin ou de questionnement.

La chronique de la mairesse

Madame, Monsieur,

Au cours des dernières semaines, le conseil a été saisi de plusieurs dossiers et des décisions ont été prises, il me fait plaisir de vous informer des principaux sujets qui ont retenu notre attention.

Administratif

Monsieur Éric Fournier, directeur général depuis le 13 novembre 2017, nous a quittés pour relever de nouveaux défis; nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions. Au nom des conseillers municipaux et en mon nom personnel, nous le remercions chaleureusement pour son dévouement à notre Ville.

Suite au départ de monsieur Fournier, votre conseil a procédé à la dotation du poste et c'est avec joie que nous vous informons de la nomination de **madame Carole Dubois** comme directrice générale, elle est entrée en fonction le 23 mars dernier. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.

Lors de la réunion de votre conseil municipal du 2 mars dernier, nous avons décrété le mois d'avril, le mois de la jonquille. Profitons-en pour encourager les organismes qui œuvrent souvent dans l'ombre à aider celles et ceux qui passent des périodes plus difficiles à combattre le cancer.

Gestion et mise en valeur du territoire

Possédant plusieurs lots épars qu'elle peut exploiter ou vendre à leur valeur marchande, la Ville de Macamic souhaite obtenir un portrait plus détaillé des peuplements permettant d'assurer une meilleure planification des activités forestières pouvant être effectuées. Un mandat pour l'élaboration d'un plan d'aménagement forestier des lots épars a été octroyé à Sylviculture La Vérendrye.

Au cours des derniers mois, suite à l'analyse des données d'exploitation du Chalet Multi-services, le conseil municipal a pris la décision de mettre en vente le bâtiment, de s'approprier le droit de changement de vocation des terrains adjacents et d'utiliser

les revenus de la vente pour le développement de projets futurs.

Travaux publics

Un bris important d'une section de la conduite principale des eaux usées a fait en sorte que nous avons dû modifier certaines priorités établies lors de l'adoption du budget. Dans les prochains jours, la Ville de Macamic procédera d'urgence à la réalisation de travaux estimés à plus de 180 000 \$.

Dans le but de maintenir un service adéquat à la population, le conseil a autorisé l'achat de deux camionnettes neuves ainsi que d'une grappe à neige. De plus, ayant pris la décision d'effectuer à l'interne les travaux d'entretien des espaces verts, le conseil a également autorisé l'achat d'un tracteur à pelouse, ce qui nous permettra des économies récurrentes.

La Ville de Macamic a appuyé les démarches de la MRC du Haut-Saint-François et de cinq autres municipalités pour que le gouvernement du Québec mette en place un nouveau fonds pour financer la réfection et le maintien des routes en milieux ruraux et qui sont en

piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- La capacité de payer des municipalités
- L'accès difficile aux programmes existants
- Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables
- La pérennité des infrastructures

Sports, loisirs et culture

Nous sommes ravis de vous informer de l'embauche de **monsieur Mathieu Guillemette** au poste de directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, il est entré en fonction le 9 mars. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre belle équipe. Vous pouvez joindre monsieur Guillemette par téléphone au 819 782-4604, poste 225 ou, en personne, à son bureau de l'hôtel de ville situé au 70, rue Principale.

La Ville de Macamic a déposé au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives

visant l'amélioration des infrastructures du terrain de balle, grâce à l'installation de luminaires.

En suivi au remplacement du refroidisseur de saumure au Centre Joachim-Tremblay, le fournisseur nous mentionne que les travaux d'installation à l'aréna devraient s'effectuer vers la fin d'avril ou au début de mai; l'échéancier prévu devrait donc être respecté.

La campagne de financement pour le jeu d'eau et le skatepark se poursuit avec succès. L'objectif initial ayant été atteint, nous poursuivons la campagne de financement afin de permettre l'installation de structures plus attrayantes et divertissantes que celles initialement ciblées. Nous sommes d'ailleurs confiants de pouvoir compléter, cette année, l'aménagement d'au moins une de ces structures. Merci à nos partenaires dont vous pouvez voir les noms à la fin de notre journal.

Au moment d'écrire ces lignes, nous étions en pleine crise de la COVID-19, il se peut que nous soyons contraints d'annuler et/ou de reporter certains travaux suite aux directives gouvernementales que nous devons appliquer.

En terminant, nous vous invitons à nous contacter pour plus de renseignements concernant les sujets qui vous préoccupent.

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

La mairesse,

Lina Lafrenière
Lina Lafrenière



Informations municipales

Chronique de la crise de la COVID-19



Au moment d'écrire ces lignes, le monde entier est en pleine crise de la COVID-19 (coronavirus) et la situation évolue d'heure en heure; de nouvelles victimes tous les jours; des personnes en quarantaine; toutes les institutions d'enseignement, les services de garde, les lieux de rassemblement dont les salles de spectacles, les cinémas, les bars, les édifices municipaux sont tenus de fermer leurs portes au public. La panique gagne certains citoyens qui vident les rayons des magasins alors que d'autres ne prennent pas la situation assez au sérieux. Le gouvernement Legault a décrété l'état d'urgence sanitaire au Québec; les marchés boursiers dégringolent; les frontières de plusieurs pays ferment, des citoyens

peinent à revenir dans leur pays dans les temps... Cela n'étant qu'un bref survol de l'état de la situation.

Plus la situation évolue à travers le monde et chez nous, plus il y a d'inquiétude qui s'installe. Mais quelque chose de beau ressort de tout ça : on reconnaît de nouveau le travail essentiel et exceptionnel du personnel médical à tous les niveaux, on les appelle les « Anges »; on salue nos « héros » de tous les jours, policiers, pompiers, ambulanciers, éducatrices/éducateurs, agents correctionnels. En Italie, des citoyens confinés à leurs logements chantent tous ensemble depuis leurs fenêtres alors que dans notre société actuelle, les gens se croisent mais ne se parlent plus et ne se regardent plus.

À ce jour, il est impossible de prévoir exactement où nous en serons avec tout ça à la sortie de l'Info-Mak. Peut-être que le gros de la crise sera passé ou, au contraire, nous serons au pic de la pandémie avec tous les dommages collatéraux qu'elle implique, comme les problèmes liés à l'économie. Mais, de ce que nous avons pu constater pour

l'instant, c'est que nos citoyens, dans le moment, réagissent assez bien, les instructions des autorités sont respectées par la plupart. Nos commerçants et nos entrepreneurs ont pris les mesures nécessaires pour protéger leurs employés et leur clientèle en appliquant les mesures recommandées par le gouvernement et parfois même au-delà. Nous ne pouvons que saluer nos gens et les encourager à persévérer dans cet effort collectif pour diminuer les risques de propagation de la COVID-19.

Peu importe où nous en serons lorsque vous lirez ce texte, peu importe si nous sommes revenus à la normale ou presque ou que nous sommes tous confinés dans nos logements respectifs, l'important, c'est qu'ensemble, autorités gouvernementales, municipalités, entreprises, organismes, citoyens, en faisant chacun notre part, nous parviendrons ou serons parvenus à traverser cette crise au mieux de nos capacités, dans un effort collectif, pour les autres et pour nous.

Annick Gaudet, responsable de la mission communication de l'OMSC

DES TRUCS POUR SE SENTIR MIEUX

En temps de pandémie, il est normal de ressentir du stress, de l'anxiété ou une certaine déprime.

INFORMEZ-VOUS AUPRÈS DE SOURCES FIABLES

Méfiez-vous des nouvelles sensationnalistes provenant de sources douteuses.

Permettez-vous des moments loin des sources d'informations. Changez-vous les idées.



SOYEZ À L'ÉCOUTE DE VOS ÉMOTIONS



La situation actuelle est exceptionnelle et apporte son lot de bouleversements.

Vos émotions sont normales. N'hésitez pas à les exprimer.

COMMUNIQUEZ

Profitez des nombreuses technologies pour rester en contact avec vos proches.

Écrivez-leur un courriel, lancez un coup de fil ou organisez un appel vidéo.



PRENEZ SOIN DE VOUS

Accordez-vous des petits plaisirs comme prendre un bain chaud ou lire un livre.

Maintenez de saines habitudes de vie : faites de l'exercice, mangez bien, dormez suffisamment.



AU BESOIN, CONTACTEZ LE SERVICE INFO-SOCIAL 811.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :
WWW.QUEBEC.CA/CORONAVIRUS
1-877-644-4545

SOURCE : MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, 2020.

Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent

Québec 

Mesures mises en place par la municipalité concernant la pandémie de la COVID-19

En raison de la pandémie de la COVID-19, la Ville de Macamic a mis en place certaines mesures afin de limiter la propagation du virus COVID-19, et ce, autant pour le personnel que pour les citoyens, mais également afin de soutenir ses citoyens en ces temps difficiles.

Suspension des intérêts pour les taxes municipales

Suite aux restrictions émises par le gouvernement Legault en raison de la pandémie de la COVID-19 et aux nombreuses mises à pied pouvant résulter de cette situation exceptionnelle, la Ville de Macamic est soucieuse d'alléger les casse-tête financiers de ses citoyens et des entreprises. Ainsi, **la Ville de Macamic permettra aux contribuables de retarder, au besoin, le paiement de leurs taxes ou de leurs droits de mutation sans encourir de pénalité en annulant les intérêts pour la période du 11 mars 2020 au 1^{er} août 2020.**

Lina Lafrenière, mairesse

Fermeture des édifices municipaux et des infrastructures extérieures à la population

Les citoyens disposent des options suivantes pour communiquer avec la Ville :

Par téléphone au 819 782-4604, selon nos heures d'ouverture (du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures 30).

Par courriel (consultez la page « Contact » de notre site Web au <http://www.villemacamic.qc.ca/fr/contact/index.cfm#personnes-ressources>).

Seuls les sentiers pédestres demeurent ouverts au public, mais il ne faut surtout pas utiliser ces lieux pour créer des rassemblements. Nous recommandons d'ailleurs fortement aux utilisateurs de pratiquer la distance sociale recommandée par le gouvernement, soit de maintenir une distance de deux mètres entre les personnes.

Protection des employés de la Ville

La fréquence de l'entretien a été haussée, du matériel pour désinfecter les

infrastructures et les bureaux a été commandé et des directives de mesures d'hygiène ont été transmises à tous les employés.

Report ou annulation d'événements, d'activités et de services

Selon l'évolution de la situation, sa durée dans le temps et les directives des gouvernements, **il est possible que certains événements, activités ou services soient annulés ou reportés ou encore que des mesures supplémentaires soient mises en place pour contrer la propagation du virus.** Ainsi, nous vous invitons à suivre notre page Facebook ou les communiqués sur notre site Web au www.villemacamic.ca. Le système d'alerte et de communication pourra également être utilisé pour vous transmettre les informations les plus importantes.

La Ville de Macamic recommande à ses citoyens de suivre les indications de Santé Canada et du gouvernement du Québec. Il est primordial de respecter les mesures d'hygiène mises en place afin de contrer la propagation du virus.

Si vous avez des symptômes apparents, nous vous invitons à contacter en

premier lieu le 1 877 644-4545. Il est inutile de vous présenter dans les salles d'urgence ou les cliniques médicales.

Tous les efforts soutenus que nous consentirons collectivement, sans céder à la panique, demeurent notre principal atout pour contrer l'expansion du virus.

Pour plus d'information, consultez le www.quebec.ca/coronavirus et le <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus.html>.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration!

Collecte des matières résiduelles

Afin d'éviter la propagation du coronavirus (COVID-19), tous les mouchoirs, masques, gants et lingettes doivent obligatoirement être mis dans des sacs fermés dans les bacs verts. Aucune de ces matières ne doit être disposée en vrac, et ce, afin de protéger les employés à la collecte.



Ouverture du terrain de camping municipal de la Ville de Macamic

Le terrain de camping municipal ouvre normalement lors de la fin de semaine de l'ouverture de la pêche en mai et fermera désormais le premier vendredi du mois d'octobre.

Pour 2020, la **date d'ouverture** du camping serait ainsi fixée au **vendredi 15 mai 2020** et la **date de fermeture** au **vendredi 2 octobre 2020**.

Réservation : 819 782-4604

Collecte des encombrants 2020



À ce jour, en raison de la pandémie, il est impossible de déterminer les dates de la collecte 2020.

Les dates officielles vous seront communiquées ultérieurement.

Le COVID-19 vous inquiète ou vous présentez des symptômes comme la toux ou de la fièvre, contactez le 1-877-644-4545.

Chômage (assurance-emploi)

Régulier: 1-800-808-6352

Maladie : y compris si vous êtes en quarantaine ou vous avez le Covid-19 : 1-833-381-2725

Programme d'aide temporaire aux travailleurs

1-877-644-4545

Pour ceux pas admissible au chômage et les travailleurs qui sont en isolement car :

- ils reviennent de l'étranger
- ils ont contracté le virus ou présentent des symptômes
- ont été en contact avec une personne infectée

Services de garde d'urgence

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/services-de-garde-durgence/>

Service Info social au 811

Consultation téléphonique psychosociale 24/7 si vous vivez :

- du stress ou de l'anxiété
- des réactions émotives qui perdurent (pleurs fréquents, irritabilité, etc.)
- un sentiment de panique
- des idées qui tournent sans arrêt dans votre tête, qui vous fait peur et vous envahit
- des répercussions sociales de la maladie

Des professionnels en intervention psychosociale vous offriront du soutien et vous partageront de l'information et des conseils selon vos besoins.

Les clients d'Hydro Québec qui prévoient avoir de la difficulté à payer leur facture peuvent prendre un arrangement dès maintenant au 1-888-385-7252

La date limite pour produire et transmettre la déclaration d'impôt est reportée au 1^{er} juin 2020

ON RESTE À LA MAISON ET ON SAUVE DES VIES!



COVID-19 COVID-19 COVID-19 COVID-19 COVID-19 COVID-19

SOYEZ ATTENTIFS AUX SYMPTÔMES

COVID - 19



FIÈVRE



SOUFFLE
COURT



TOUX



GORGE
IRRITÉE



MAUX
DE TÊTE

Si vous éprouvez ces symptômes, communiquez avec la ligne
1 877 644-4545.

**LE GUIDE D'AUTOSOINS EST DISPONIBLE AU
WWW.QUEBEC.CA/CORONAVIRUS**

Emplois



Si vous êtes à la recherche d'un emploi, nous vous invitons à consulter notre site Web pour connaître les offres disponibles. Rendez-vous au www.villemacamic.qc.ca/emploi

La Ville de Macamic est présentement à la recherche de personnes dynamiques et compétentes pour occuper les postes suivants :

- Animateur(trice) - responsable de camp de jour (*étudiant, temps plein*)
- Animateur(trice) de camp de jour (*étudiant, temps plein*)
- Préposé(e) à l'accueil et à l'information touristique (*poste saisonnier, temps plein*)
- Chargé(e) de projet - Démarche MADA

Vous pouvez également soumettre une candidature spontanée en nous faisant parvenir votre curriculum vitae à macamic@mrcao.qc.ca

Modification des modalités d'accès au site des résidus verts

Considérant l'augmentation de la quantité de déchets non autorisés déposés sur le site de résidus verts, la Ville de Macamic a été contrainte de modifier la procédure d'accès au site.



Tout d'abord, le cadenas à l'entrée du site a été changé pour un modèle à code; ainsi, tous les détenteurs de clé ont été invités à rapporter leur clé à l'hôtel de ville afin de récupérer leur dépôt.

La nouvelle procédure d'accès impliquera que le code du cadenas sera changé régulièrement, environ aux deux semaines. Pour une première utilisation du site, les citoyens devront se présenter à l'hôtel de ville afin de compléter un formulaire, accepter les conditions d'utilisation et recevoir leur premier code. Par la suite, les citoyens pourront communiquer directement par téléphone avec la réception de l'hôtel de ville pour obtenir un nouveau code. Des caméras de surveillance ont également été installées sur le site afin de pouvoir identifier les contrevenants éventuels.

Entrée en vigueur du Règlement provincial concernant l'encadrement des chiens



Depuis le 3 mars dernier, les municipalités sont dans l'obligation d'appliquer le nouveau *règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*.

Ayant déjà une entente avec la SPCA Abitibi-Ouest pour l'application du règlement municipal depuis environ un an, le conseil municipal de la Ville de Macamic a mandaté l'organisme pour appliquer, dans sa totalité, le nouveau règlement provincial.

Renouvellement des licences d'animaux domestiques

La période de renouvellement des licences pour les chats et les chiens arrive à grands pas. Vous aurez du 1^{er} au 31 mai 2020 pour vous procurer les licences de vos animaux. Notez qu'il y aura des frais de retard de 10 \$ par animal qui s'appliqueront à partir du 1^{er} juin.

Prenez note que la SPCA Abitibi-Ouest sera à l'hôtel de ville de Macamic, le 12 mai 2020, entre 18 heures et 20 heures, pour la vente des licences. **Pour la première licence de votre animal, une preuve de stérilisation vous sera demandée.** Si vous ne pouvez pas vous présenter à cette date, vous devez vous rendre directement à la SPCA située au 29, 9^e Avenue Ouest à La Sarre.

Prix des licences

Chien stérilisé : 15 \$

Chien non stérilisé : 25 \$

Chat stérilisé : 10 \$

Chat non stérilisé : 20 \$

Tous les profits des licences vont à la SPCA Abitibi-Ouest.

Nous vous rappelons qu'en vertu de la réglementation municipale concernant les animaux, il est interdit, sur le territoire de la municipalité, de garder un chien et/ou un chat sans avoir préalablement obtenu une licence (médaille) pour celui-ci; elle doit en tout temps être attachée au cou de votre animal. Le port de la médaille permet notamment de retrouver le gardien d'un animal perdu et d'enregistrer la population canine et féline sur le territoire, facilitant ainsi la gestion animalière. **En cas de non-respect de ce règlement, les contrevenants s'exposent à une amende pouvant aller jusqu'à 250 \$.**

Avis important! Selon l'évolution de la crise de la COVID-19, les dates pourraient être reportées concernant l'acquisition des licences. Suivez la page Facebook de la SPCA Abitibi-Ouest pour tout nouveau développement ou informez-vous par téléphone auprès de la SPCA avant de vous déplacer.

SPCA Abitibi-Ouest : 819 301-7555

Comptes de taxes 2020

Veillez prendre note que les comptes de taxes ont été envoyés par la poste à la fin de janvier; si vous n'avez pas reçu votre compte, veuillez communiquer avec madame Joëlle Rancourt au 819 782-4604, poste 223.

Rappel concernant les abris d'autos amovibles



La date limite pour démanteler entièrement votre abri d'auto amovible est fixée par règlement au

1^{er} mai de chaque année. La toile et la structure de métal doivent être démontées; seuls les ancrages peuvent rester au sol.

Toutefois si, au 1^{er} mai, il y a encore présence de neige et de glace en quantité suffisante pour rendre difficile l'enlèvement des abris d'autos, la Ville peut prolonger le délai. L'information serait alors transmise via la page Facebook de la Ville de Macamic et le panneau électronique près de la caserne.

Calendriers de la collecte des bacs

Les calendriers de la collecte des bacs (horaire régulier) sont disponibles :

- Sur le **site Web de la Ville** au www.villemacamic.qc.ca, onglet **Services | Déchets et matières résiduelles | Collecte des bacs**;
- À la réception de l'**hôtel de ville** situé au 70, rue Principale à Macamic;
- Au **bureau de poste du secteur Colombourg** (calendrier du secteur Colombourg seulement).

Veillez également noter que la collecte régulière peut être modifiée dans les cas suivants :

- **Congés fériés** (fermeture du centre de transbordement) : les modifications à l'horaire sont alors publiées à l'avance dans l'Info-Mak, sur le site Internet et la page Facebook de la Ville ainsi que sur le panneau électronique près de la caserne.
- **Bris d'équipement ou conditions météorologiques extrêmes** : comme ces situations sont imprévues, les modifications sont publiées, dès que possible, sur le site Web et la page Facebook de la Ville ainsi que sur le panneau électronique près de la caserne.

NETTOYEZ VOS BACS

Avec le printemps qui est arrivé depuis peu et l'été qui ne tardera pas, la Régie intermunicipale de gestion des déchets de Roussillon rappelle à tous les citoyens desservis par le service de collecte des bacs de procéder une ou deux fois par année au nettoyage de leurs bacs à ordures et à récupération afin d'enlever les particules et les débris qui restent collés à l'intérieur des bacs et qui sont sources d'odeurs nauséabondes et de bestioles peu ragoûtantes comme les asticots.

De plus, lorsque les temps froids arrivent, la saleté couvrant les parois et le fond des bacs fait coller les sacs et les matières à l'intérieur, ce qui rend plus difficile la vidange des bacs.

En résumé, avec un bon nettoyage, vos bacs auront meilleur aspect, seront moins malodorants, les matières recyclables et les sacs à ordures ne resteront pas collés à l'intérieur, facilitant ainsi le travail des employés qui doivent les ramasser.

Vous remerciant de votre collaboration!

Source : Joëlle Rancourt

L'utilisation de l'eau potable



Afin d'éliminer l'utilisation abusive de l'eau potable, des normes d'utilisation de l'eau ont été établies, dont vous trouverez un bref résumé ci-dessous. Vous pouvez consulter l'intégralité de ces normes en visitant le site Web de la Ville au www.villemacamic.qc.ca, onglet **La Ville | Politiques et réglementation | Règlements**, et ce, pour limiter la quantité d'eau potable utilisée par les citoyens.

L'arrosage des pelouses et des jardins

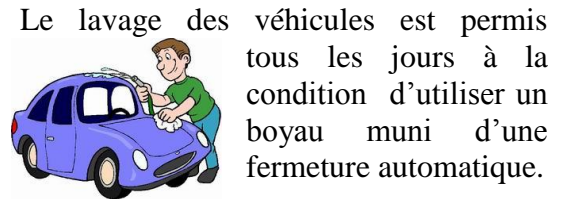
L'arrosage manuel est permis durant la période du 15 mai au 1^{er} octobre entre 19 heures et minuit et les journées d'arrosage permises sont fixées en fonction de la numérotation civique.

Numéros civiques pairs : mardi, jeudi et samedi

Numéros civiques impairs : mercredi, vendredi et dimanche

Les nouvelles pelouses bénéficient toutefois d'une exemption pour les premiers 15 jours suivant l'installation.

Lavage des autos et autres véhicules



Le lavage des véhicules est permis tous les jours à la condition d'utiliser un boyau muni d'une fermeture automatique.

Nettoyage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios, etc.

En règle générale, il est interdit d'utiliser un boyau avec ou sans fermeture automatique pour nettoyer les entrées d'autos, les trottoirs et les patios.

Le remplissage des piscines

Sauf en cas de force majeure, le remplissage des piscines est autorisé une seule fois par année, entre 19 heures et 6 heures.



**Projet de travaux sur votre propriété :
informez-vous avant de débiter!**

Nous désirons vous rappeler qu'il est **primordial de vous informer avant de réaliser des travaux sur votre propriété** afin que le service de l'urbanisme puisse vous renseigner sur les normes en vigueur et sur la nécessité, ou non, d'obtenir un permis ou un certificat d'autorisation. Nous vous rappelons également que les permis sont désormais émis sur rendez-vous seulement. À cet effet, vous pouvez communiquer avec **madame Annick Gaudet, inspectrice municipale, au 819 782-4604, poste 227.**

Exemples de travaux possibles sur une propriété pour lesquels il est essentiel de vous informer auprès de la Ville :

- *Construction, agrandissement, déplacement et démolition d'un bâtiment (maison, garage, remise, remise à bois, etc.) ou ;*
- *Rénovations, réparations, finitions intérieures et extérieures (ex. : changer les armoires de cuisine ou le revêtement du plancher, refaire la salle de bain, changer les divisions d'une pièce, changer le revêtement*

des murs extérieurs, les portes et les fenêtres, refaire la toiture);

- *Construire, rénover ou remplacer : galerie, balcon, patio et escalier;*
- *Clôture, haie de cèdres, muret;*
- *Enseigne publicitaire;*
- *Travaux dans la rive ou le littoral (coupe d'arbre(s), quai, remblai, stabilisation, enrochement, etc.);*
- *Ponceau d'entrée;*
- *Installation d'un spa ou d'une piscine dont la profondeur est de 60 cm ou plus;*
- *Changement d'usage (nouveau commerce, ajout d'un logement, etc.);*
- *Installation septique ou prélèvement d'eau potable;*
- *Couper des arbres sur un terrain en milieu urbain ou en bande riveraine;*
- *Etc.*

Les bibliothèques

**Bibliothèque municipale Desjardins
de Macamic**
819 782-4604, poste 274

**Bibliothèque municipale de
Colombourg**
819 333-5783



Visitez-nous sur Facebook

Horaire régulier

Pour consulter l'horaire régulier de votre bibliothèque, consultez la page 26 de cette édition de l'Info-Mak ou la page Facebook de la Bibliothèque municipale Desjardins de Macamic ou de la Bibliothèque de Colombourg.

Nouveautés (Macamic)

- Les paroissiens de Champs-de-Grâce - tome 3
Carole Auger-Richard
- Vue pour la dernière fois
Nina Laurin
- Juste derrière moi
Lisa Gardner

- Plus que parfait
- La duchesse
Danielle Steel
- L'orpheline de Manhattan - tomes 1 et 2
Bernadette Dupuy
- Rumeurs d'un village - tome 2
Hélène Pilon
- Record du monde Guinness 2020
- Sur la côte du grand pré
Geneviève Graham
- Et soudain, tu n'étais plus là
R.J. Jacobs
- Odile et Xavier - tome 2
Jean-Pierre Charland
- Le cabaret
Marylène Pion
- Les jolis deuils - tome 2
Marjolaine Bouchard
- Méchantes menteuses
Martine Labonté-Chartrand

Facebook

Votre bibliothèque possède sa propre page Facebook sous le nom ***Bibliothèque municipale Desjardins de Macamic.***

Cliquez « J'aime » et consultez régulièrement notre page afin d'être à l'affût de nos événements et des nouveautés.

ÉGALEMENT

Abonnez-vous à la page Facebook ***Loisirs Macamic*** pour toujours être à jour concernant les activités et les cours offerts.

Conférence

Le 17 juin, à 19 heures aura lieu une conférence « À vos frigos » organisée par le « Fonds Éco IGA ». La conférence est gratuite et a pour but d'outiller les citoyens dans la lutte contre le gaspillage alimentaire à l'aide de conseils simples et pratiques. Pour réserver votre place, appelez Charlene au 819 782-4604, poste 275.

Financement skatepark et jeux d'eau

Afin d'aider au financement du skatepark et des jeux d'eau de Macamic, vous pouvez vous procurer des chandails (20 \$ t-shirt, 25 \$ manches longues) et des calendriers à colorier (10 \$). Ils sont disponibles à la Bibliothèque Desjardins et au Marché Tradition.

Tableau d'affichage

Depuis peu, un tableau d'affichage est disponible à l'entrée de la Bibliothèque Desjardins; vous pourrez y retrouver toutes les activités à venir. Il vous suffira d'y jeter un coup d'œil en entrant à la bibliothèque pour rester à jour!

Distribution d'arbres

Comme les années précédentes, pour le mois de l'arbre, la municipalité fera une distribution d'arbres à l'extérieur de la Bibliothèque municipale Desjardins de Macamic à la fin du mois de mai. Restez à l'affût pour connaître la date exacte.

Charlène Corbeil
Sylvie Paquin
Responsables de la bibliothèque

Sports, loisirs et vie communautaire

Service des loisirs, de la culture et de
la vie communautaire

819 782-4604, poste 225

mguillemette.macamic@mrcao.qc.ca

Suivez-nous sur :



Loisirs Macamic



Loisirs Colombourg

Suspension temporaire des activités en raison de la pandémie de la COVID-19

Suivant les directives du gouvernement du Québec, ainsi que celles de Santé Canada, la Ville de Macamic s'est vue dans l'obligation de suspendre toutes les activités et les événements qui étaient prévus pour les mois de mars et d'avril, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Étant donné que la situation évolue et change rapidement, il est quasi impossible de prévoir à quel moment la vie communautaire reprendra son cours normal. Cependant, soyez assurés que l'équipe des loisirs, de la culture et de la vie communautaire continue de planifier

des activités et des événements pour l'ensemble de la population, et qui seront annoncés dès que possible.

Camp de jour

Les préparatifs du camp de jour sont entamés! Les détails et les modalités seront communiqués au début du mois de mai. Restez à l'affût en suivant les pages Facebook **Loisirs Macamic** et **Loisirs Colombourg** ainsi qu'en consultant le site Web de la Ville à l'adresse www.villemacamic.qc.ca

Dîme/Capitation

Avis aux paroissiennes et aux paroissiens de Macamic.

Encore cette année, des volontaires feront du porte-à-porte pour recueillir vos dons pour la dîme/capitation, en avril et en mai, pour ceux qui n'auront pas eu la chance de le faire avant.

Les membres de la Fabrique de Macamic vous remercient à l'avance car votre

apport financier est essentiel pour la bonne marche de la paroisse, l'entretien et le chauffage de l'église et du presbytère.

Mille mercis à l'avance pour votre soutien.

Fabrique de Macamic

Nos partenaires DIAMANT pour le financement des projets de skatepark et des jeux d'eau

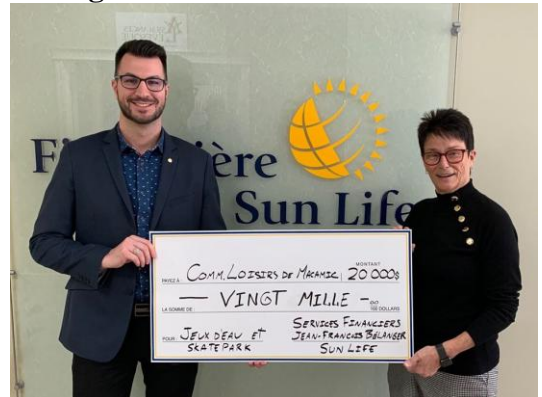
D.M.C. Soudure inc.



ILEC INDUSTRIES



Services financiers Jean-François Bélanger inc. - Sun Life



La Commission des Loisirs de Macamic ainsi que la Ville de Macamic tiennent à remercier encore une fois tous leurs partenaires de ces projets.

Rubrique informative

RÉSULTAT DU TIRAGE

Inscription au système d'alerte et de notification : Gagnez une trousse de préparation aux urgences!



Lors du tirage au sort effectué le 2 mars dernier, sous la supervision de la mairesse et de l'inspectrice municipale, le numéro sortant, soit le numéro 239, a été reporté à la liste des noms du système d'alerte, identifiant ainsi monsieur Marcel Gaudette comme le gagnant de la trousse de préparation aux urgences.

À titre d'information, au lendemain de la date limite d'inscription pour la participation au tirage, il y avait

761 personnes inscrites au système dans le groupe résidentiel.

Nous désirons donc féliciter le gagnant ainsi que tous les citoyens pour leur inscription au système. La Ville de Macamic réalise, grâce à vous, l'un de ses objectifs, soit de développer des moyens de pouvoir communiquer rapidement avec ses citoyens lors d'une situation particulière nécessitant d'aviser rapidement les personnes touchées ou à être affectées par celle-ci.

La Ville de Macamic désire également profiter de l'occasion pour vous rappeler l'importance de maintenir à jour vos coordonnées sur le système d'alerte. Il est possible de les modifier vous-même si vous avez indiqué une adresse courriel lors de votre inscription via le portail d'inscription en ligne ou de communiquer avec nous par téléphone au 819 782-4604, poste 227 pour nous indiquer les modifications à apporter à votre profil.

Fonte des neiges



L'arrivée du printemps est généralement synonyme de fonte des neiges mais, d'une année à l'autre, il est impossible de prévoir de quelle façon la fonte va se passer, au risque de causer divers problèmes comme des inondations, des refoulements d'égouts, des dommages aux infrastructures et aux bâtiments. Puisqu'il est essentiel d'être préparé à ces différentes éventualités, voici un rappel des précautions ou des mesures à prendre pour y faire face, le cas échéant.

Inondations : Les municipalités doivent être attentives aux indices et aux causes potentielles d'inondations sur leur territoire et prendre les mesures pour protéger leurs citoyens et leurs infrastructures. Quant aux citoyens, ils doivent faire le nécessaire pour assurer leur protection et celle de leurs biens.

Voici quelques conseils pour vous préparer adéquatement et limiter les dangers associés aux inondations :

- Vérifiez si votre domicile est situé dans une zone inondable.
- Informez-vous auprès de votre municipalité des risques d'inondations dans votre secteur et renseignez-vous sur les mesures mises en place en cas de sinistres.
- Préparez votre plan familial d'urgence et votre trousse d'urgence.
- Faites installer un clapet antirefoulement (ou clapet antiretour). Ce dispositif empêche les eaux usées provenant des égouts municipaux ou des installations septiques surchargés de refouler dans le sous-sol. Renseignez-vous auprès d'un spécialiste.
- Vérifiez si votre assurance habitation couvre les inondations.

Pour en apprendre davantage sur la préparation pour faire face aux sinistres potentiels comme les inondations, visitez le site Web du

ministère de la Sécurité publique au www.securitepublique.gouv.qc.ca

Débordement d'eau sur la chaussée : Il est important d'aviser le service des travaux publics dès que vous constatez que l'eau d'un fossé ou d'un cours d'eau déborde sur un chemin public en communiquant au 819 782-4604, poste 224 ou, en dehors des heures d'ouverture, en composant le poste 5 (urgences).



Ponceau privé gelé : La responsabilité du dégel d'un ponceau privé incombe au propriétaire du terrain desservi par le ponceau. Toutefois, la Ville offre un service de dégelage de ponceau moyennant des frais de 55 \$ de l'heure (minimum 55 \$).

Refolement d'égouts, auto-refoulement ou infiltration d'eau : Des solutions existent afin de protéger votre résidence des infiltrations d'eau au sous-sol; le meilleur moyen de protéger un bâtiment contre les refolements, c'est d'installer un ou des clapets antiretour.

Même si cette pratique est proscrite, il est fréquent que l'eau des puisards ou des gouttières soit dirigée vers le réseau d'égouts. Puisque cette eau sera systématiquement retournée vers votre sous-sol en cas de surcharge du réseau, il est plutôt recommandé de la diriger sur votre terrain, loin des fondations.

Depuis le mois de février 2004, afin de protéger ses contribuables contre les refolements d'égouts, la Ville de Macamic a adopté le règlement no 04-041. Les articles 3 à 6 de ce règlement définissent la responsabilité du propriétaire d'un immeuble en ce qui concerne les soupapes de sûreté (clapets antiretour). Vous pouvez consulter ce règlement ainsi que l'information sur les clapets antiretour et leur installation au www.villemacamic.qc.ca, onglet **La Ville | Politiques et réglementation | Règlements | Refoulement d'égouts.**

Le calendrier des activités

<u>Mai</u>	4	Réunion du conseil municipal à 19 heures
	12	Présence de la SPCA Abitibi-Ouest à l'hôtel de ville de Macamic pour le renouvellement des licences, de 18 heures à 20 heures
	13	Réunion du Cercle de Fermières Macamic à 19 heures au local des Fermières. Période de renouvellement des abonnements.
	15	Ouverture du terrain de camping municipal pour la saison estivale 2020
<u>Juin</u>	1	Réunion du conseil municipal à 19 heures à la salle municipale du secteur Colombourg

Permis municipaux

Les permis municipaux sont désormais **émis sur rendez-vous seulement**. Pour prendre rendez-vous, communiquez avec madame Annick Gaudet, inspectrice municipale en téléphonant au 819 782-4604, poste 227.

Heures d'ouverture de la bibliothèque

Colombourg

Mardi : 11 heures 30 à 13 heures
Mercredi : 11 heures 30 à 16 heures
19 heures à 20 heures 30

Macamic

Lundi : 14 heures à 16 heures
18 heures 30 à 20 heures 30
Mercredi : 14 heures à 16 heures
18 heures 30 à 20 heures 30
Vendredi : 18 heures 30 à 20 heures 30
Samedi : 10 heures à 12 heures

La prochaine parution de l'Info-Mak sortira le 11 juin 2020, **la date limite pour apporter vos textes est le 15 mai 2020**; veuillez les faire parvenir à l'adresse courriel suivante : journalvillemacamic@hotmail.com

eMak : complément électronique de l'Info-Mak

Depuis janvier 2016, certains des textes que nous recevons pour publication sont diffusés dans l'**eMak**, un nouveau média, complément électronique de l'Info-Mak, que vous pouvez consulter sur le site Web de la Ville de Macamic dans la section « Publications »; vous y trouverez, entre autres, des textes qui étaient habituellement publiés dans la « Rubrique informative » de l'Info-Mak.

POUR NOUS JOINDRE**SERVICES D'URGENCE 24/24**

Police - Ambulance - Incendie	9-1-1
Bris d'aqueduc ou d'égouts	819 782-4604, poste 5

Les heures d'ouverture de l'hôtel de ville ainsi que des principaux services municipaux sont du lundi au vendredi, de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures 30.

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS PAR TÉLÉPHONE AU 819 782-4604

ou par courriel à macamic@mrcao.qc.ca

ADMINISTRATION (*Taxation et évaluation; avis publics; ressources humaines*)

Lina Lafrenière	Mairesse	270
Carole Dubois	Directrice générale	238
Joëlle Rancourt	Adjointe à la direction générale	223
Jocelyne Laforest	Secrétaire administrative	221

TRAVAUX PUBLICS (*Voirie municipale; aqueduc et eaux usées; parcs et espaces verts*)

Mathieu Séguin	Directeur des travaux publics	224
----------------	-------------------------------	-----

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

(*Permis, certificats et dérogations; collecte des ordures; animaux errants et nuisances*)

Annick Gaudet	Inspectrice municipale	227
Joëlle Rancourt	Responsable collecte des ordures	223
Benôit Mandeville	Ingénieur forestier, Agence forêts privées	233
SPCA Abitibi-Ouest	Gestion animalière (licences, errance, nuisances, etc.)	301-7555

SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

(*Activités et événements, plateaux sportifs et location de salles; vie communautaire*)

Info-Loisirs	Horaire des activités	2
Mathieu Guillemette	Directeur loisirs, culture et vie communautaire	225
Marco Desforges	Animateur en loisirs	231
Charlène Corbeil	Responsable bibliothèque, culture et loisirs	275
Sylvie Paquin	Responsable bibliothèque Macamic	274
Noëlla Royer	Responsable bibliothèque Colombourg	333-5783
Centre Joachim-Tremblay	Bureau de service	234
	Restaurant	237

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sûreté du Québec - Poste de La Sarre		333-2377
Service d'incendie		221

AUTRES SERVICES

Suzanne Poliquin	Office municipal d'habitation	787-2404
Pauline Goulet	Club de la fraternité	782-4866

Pour plus de renseignements, consultez notre site Internet :

WWW.VILLEMAMIC.QC.CA

CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN SKATEPARK ET DE JEUX D'EAU

PARTENAIRES

DIAMANT
FINANCIÈRE SUN LIFE - SERVICES FINANCIERS
JEAN-FRANÇOIS BÉLANGER INC.
DIAMANT - JEUX D'EAU
ILEC INDUSTRIES - RADIATEUR J.M.T.
DIAMANT - SKATEPARK
DMC SOUDURE
DIAMANT
CLUB LIONS DE MACAMIC
HÉCLA QUÉBEC
PARTENAIRE DE LA REUSSITE
DESJARDINS CAISSE DE L'ABITIBI-OUEST
CN
DÉPANNEUR L'EXPRESS
MCDONALD
PARTENAIRES DE LA JEUNESSE
MME LINA LAFRENTIÈRE
LES MARCHÉS TRADITION GRENIER
M. ROY ÉLECTRIQUE LA SARRE
BRANDSOURCE AMEUBLEMENT OUELLET
GROUPE ROBITAILE VALEUR MOBILIERE DESJARDINS
DÉPANNEUR 111 MACAMIC
RADIUM
RLD LECLERC
PARTENAIRES DU SENTIMENT D'APPARTENANCE
MME SUZANNE BLAIS, DEPUTÉE D'ABITIBI-OUEST
COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-ABITIBI
MÉTAL MARQUIS INC.
M. SYLVAIN TRUDEL
FROMAGERIE LA VACHE À MAILLOTTE
VARIÉTÉS COLAR INC. (CLAUDIA DENIS, PHARMACIENNE)
BMR MACAMIC
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON
COLLABORATEURS
BURO CONCEPT LA SARRE
FERME C.J.G. STAMCO ENR.
M. DANIEL TÊTREULT
LA FERME NATURELLES
CONSTRUCTION SERGE BRÉTON INC.
JEAN COUTU - VARIÉTÉS BJS INC.
NICOL AUTO INC.
MME ANNETTE LABEL
PROULX & GENESSE
LAROSÉ & LAROSÉ INC.
BOULANGERIE NORMÉTAL INC.
M. PIERRE DUFOUR, MINISTRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET
DES PARCS
RESTAURANT LE SPOT
SALLE DE QUILLES CHEZ JOSÉE
PATRICK DESCARREAU, ARPENTÉUR-GÉOMÈTRE INC.

CONTRIBUTION DU MILIEU (DONS ET COMMANDITES)

135 000

125 000

115 000

105 000

95 000

85 000

75 000

65 000

55 000